

Annexe : liste des projets déposés par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds vert 2026

Mesures Fonds vert 2026		Actions Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain déposées au titre du fonds vert 2026							
Axe du fonds vert	Mesures associées	Intitulé projet	Nature du projet	Descriptif projet	Co-financement	Date de démarrage / programmation	Budget prévisionnel dépôt dossier (HT)	Précisions complémentaires	Priorité
Amélioration du cadre de vie	Recyclage du foncier	Requalification de la friche Cordier en quartier des affaires et des savoirs (QDAS)	Pôle de formation et de développement économique	Le projet prévoit que cette restructuration de l’ancienne friche Cordier en un pôle de formation et de développement économique soit une vitrine économique du territoire. Un lieu hybride, de foisonnement, qui favorise la mise en réseau et la création de partenariats, la diffusion du savoir et du savoir-faire. Il sera principalement dédié à l’industrie et aux métiers du faire, ainsi qu’à la créativité et à l’innovation sous toutes ses formes. Les acteurs économiques pourront se rencontrer, échanger, travailler et collaborer sur des projets collectifs, se former et former leurs équipes, mais aussi s’informer. Le QDAS permettra de développer ou de faire émerger des projets (individuels ou collectifs), des entreprises et des potentiels. Les futurs utilisateurs seront des porteurs de projets, des entreprises, des salariés, des organismes de formation, des apprenants, des acteurs socio-économiques ou académiques, ainsi que des institutionnels... Le site comprendra trois pôles : pôle économique, pôle de formation pour les usagers du site et pôle de culture scientifique et d’événementiel. Enfin, le projet QDAS s’inscrit dans le contexte plus large de requalification du quartier de la gare, dont l’identité est en pleine évolution. Il participera à l’animation du quartier.	CPER (3 000 000 €)	Fin 2027 : travaux de désamiantage, de dépollution, etc...	13 000 000 €		2

Mesures Fonds vert 2026		Actions Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain déposées au titre du fonds vert 2026							
Axe du fonds vert	Mesures associées	Intitulé projet	Nature du projet	Descriptif projet	Co-financement	Date de démarrage / programmation	Budget prévisionnel dépôt dossier (HT)	Précisions complémentaires	Priorité
Amélioration du cadre de vie	Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses	Aménagement d'une portion de voie verte pour la traversée du pont de Chazey et aménagement du carrefour à feux en amont de l'ouvrage	Infrastructure pour une voie verte	Projet de voie verte, étude et travaux pour la réalisation de cet aménagement sur le Pont de Chazey. La CC souhaite profiter de la réalisation d'importants travaux de réfection de l'ouvrage par le département pour intégrer des modes actifs et organiser les traversées au niveau du carrefour à feux de Pont de Chazey sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon. Financièrement pour la CC, il s'agit précisément : - d'un cofinancement d'études + des travaux d'aménagement de la partie modes actifs auprès du Département qui réalise l'entièreté des travaux sur l'ouvrage (% du coût total des travaux sollicités auprès de la CCPA) - la réalisation des travaux au niveau du carrefour à feu du Pont de Chazey (non pris en charge par le Département dans le cadre de ses travaux, soit 108 550 € HT)		Délibération pour convention avec le département et les communes de VLM et Chazey du 23 février 2026 (n°2026-013) Travaux prévus automne 2026 pour le pont et printemps 2027 pour le carrefour à feux	392 491,25 €	108 550 € HT sur la partie strictement en propre CCPA / carrefour à feu	1
		Aménagement d'un parking de covoiturage sur la ZA EN POINT BŒUF	Infrastructure pour le covoiturage	Projet global d'aménagement visant à créer une aire de covoiturage qualitative et durable à l'entrée de ville d'Ambérieu-en-Bugey. Ce projet prévoit la réalisation de 22 places de stationnement dédiées au covoiturage, accompagnées d'un traitement paysager permettant de requalifier un site aujourd'hui fortement minéral. L'aménagement intègre également une démarche forte d'adaptation au changement climatique grâce à la désimperméabilisation d'environ 640 m² de surfaces actuellement revêtues d'enrobés, permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales et participant à la préservation de la ressource en eau. Les espaces libérés feront l'objet d'une végétalisation qualitative afin de limiter les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et d'améliorer le cadre de vie. Le projet sera complété par des équipements favorisant les mobilités décarbonées, tels que l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, afin d'encourager les modes de déplacement alternatifs et réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Co-financement potentiels identifiés : - département de l'Ain / Pacte des Territoires sur le volet transition écologique - SR3A / contrat eau et climat - DSIL	Délibération sur AVP et projections des demandes de financement prévue au conseil communautaire du 24 juin 2026. Démarrage des travaux prévu en novembre 2026 pour finir en février / mars 2027	266 416,50 €		1

Mesures Fonds vert 2026		Actions Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain déposées au titre du fonds vert 2026							
Axe du fonds vert	Mesures associées	Intitulé projet	Nature du projet	Descriptif projet	Co-financement	Date de démarrage / programmation	Budget prévision -nel dépôt dossier (HT)	Précisions complémentaires	Priorité
Ingénierie	Appui à l'ingénierie	PCAET	Révision du PCAET 2020 - 2026	Le PCAET actuel de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a été approuvé le 27 octobre 2020 (délibération n°2020-187). D'une durée de 6 ans, le plan doit ainsi faire l'objet d'une révision en application du code de l'environnement. Le lancement de la procédure de révision a été actée par délibération le 23 février 2026 (délibération n°2026-023). Une consultation a été lancée pour l'accompagnement :- Lot 1 : accompagnement de la révision PCAET + consultation- Lot 2 : réalisation de l'évaluation environnementale stratégique Les cabinets ont été retenus (Mosaïque environnement et Lamy Environnement). Le premier Comité de Pilotage de la démarrage est planifié pour septembre 2026	Absence de co-financement. Le projet a fait l'objet d'une demande au titre du fonds vert 2025 mais il n'a pas été retenu / critères d'éligibilité car le PCAET 2020 - 2026 ne contient pas de fiche action concernant la révision du Plan	Délibération de lancement de la procédure : 23 février 2026 COPIIL lancement nouveaux élus : septembre 2026 Travaux de formation / élaboration stratégie / plan d'actions : d'octobre 2026 à fin février 2027 Fin projet après consultation des autorités / public : prévision fin été 2027	76 910 €		1
		PICS / Diagnostic de vulnérabilité	Mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde et du diagnostic de vulnérabilité de la CCPA	En application de la loi MATRAS, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain doit se doter d'un PICS. A l'occasion de la conduite de ce dernier, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a souhaité mutualiser l'analyse de risque avec l'analyse de la vulnérabilité de son territoire. Ces éléments viendront abonder la démarche de révision du PCAET, tant sur le volet diagnostic que sur la phase d'élaboration du plan d'actions (notamment sur le volet adaptation). La démarche permet de reformer / sensibiliser sur les risques (naturels, tech...) mais également d'accompagner les communes dans l'optimisation / révision / élaboration de leur PCS, établir une stratégie de mutualisation des moyens et de coopération.	La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est engagée dans un COT avec l'ADEME en application duquel la CC perçoit des financements. Ces financements sont fonction de la mise en œuvre d'actions inscrites à la convention entre les parties + progression dans son score. Or, dans le cadre de la convention, le diagnostic de vulnérabilité est une action obligatoire.	Délibération de lancement de la procédure : 19 mai 2025 (délibération n°2025-078) COPIIL lancement décembre 2025 Démarche en cours Fin prévisionnelle : fin 2026 / début 2027	79 610 €	29 780 € HT pour le diagnostic de vulnérabilité 'uniquement'	2

Budget prévisionnel total des projets déposés au titre du fonds vert 2026 par la CCPA : 13 815 428 € HT